



TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

LE MOT DU DOYEN

“ La Faculté de droit de Grenoble entretient des liens étroits avec les entreprises et les professions intéressées par les formations juridiques. Masters professionnels, formation continue, stages, organisation de séminaires d'actualité : la Faculté de droit accompagne les étudiants et les salariés dans leur démarche de formation et de valorisation de leur parcours professionnel (VAE, VAPP).

Grâce à votre contribution qui lui procure une autonomie financière indispensable à son développement, la Faculté de droit peut améliorer la formation de vos futurs collaborateurs, renforcer la professionnalisation de ses étudiants (création d'ateliers dédiés aux techniques de recrutement, organisation de rencontres entre étudiants et professionnels), construire des projets pédagogiques innovants, et poursuivre le développement de ses partenariats. ”

Jean-Christophe VIDELIN, Doyen de la Faculté de droit de Grenoble

EN 2021, NOS RÉALISATIONS GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La Faculté de droit de Grenoble met tout en œuvre pour donner à ses étudiants les meilleures conditions pour réussir.

Grâce au soutien des entreprises, nous avons pu mettre en place tout au long de l'année des projets en lien avec la professionnalisation. Des rencontres avec des professionnels du droit jusqu'au financement de nouveaux matériels pédagogiques, les étudiants de la Faculté de droit ont ainsi pu expérimenter de nouvelles méthodes d'enseignement et participer à de nombreux événements favorisant leur insertion professionnelle (atelier de relecture de CV et lettre de motivation, aide à l'entretien, stage dating...).

Nous avons également pu communiquer sur la nouvelle offre de formation proposée par la Faculté de droit de Grenoble depuis la rentrée 2021. Celle-ci propose notamment de nouveaux parcours de master, encore plus adaptés aux besoins du marché de l'emploi, ainsi qu'un nouveau diplôme d'université Droit de l'environnement, accessible en formation initiale et continue, avec un programme à la carte pour les professionnels.

PROJETS À VENIR

Grâce à votre contribution, la Faculté de droit de Grenoble poursuit ses engagements en mettant en place de nouveaux projets :

- Développement de la professionnalisation en master
- Renforcement des partenariats avec les entreprises
- Mise en place d'un réseau des anciens diplômés (Alumni)
- Création d'un compte LinkedIn

CHIFFRES CLÉS

4000 étudiants

900 étudiants en enseignement à distance

Plus de 30 diplômes

(capacité ; licence générale ; 3 doubles licences ; 17 masters ; 8 diplômes d'université ; 4 préparations aux concours/examens)

80 enseignants-chercheurs

35 personnels administratifs

200 professionnels intervenant dans la formation des étudiants

75 étudiants en mobilité internationale sortante

60 étudiants en mobilité internationale entrante

50 conventions internationales avec les universités étrangères

6 doubles diplômes internationaux

900 stages réalisés chaque année

VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Qui est concerné ?

Toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés : entreprise individuelle ou société, entreprise commerciale, industrielle ou artisanale, entrepreneur individuel, association, coopérative agricole ou groupement d'intérêt.

Comment verser la taxe d'apprentissage ?

Il suffit de déterminer le montant souhaité et de le verser directement à la **Faculté de droit de Grenoble**. Pour cela, rendez-vous sur le site **taxe-apprentissage.univ-grenoble-alpes.fr**

Quand verser la taxe ?

Avant le 31 mai 2022.



NOS COORDONNÉES :

Faculté de droit de Grenoble
Service de la professionnalisation
CS 40 700
38 058 Grenoble cedex 9

Téléphone : 04 76 74 32 37

Courriel : droit-professionnalisation@univ-grenoble-alpes.fr

Site internet : droit.univ-grenoble-alpes.fr

N° SIRET : 13002608100013

N° UAI : 0381987D (pour le site de Grenoble) / 0261365T (pour le site de Valence)